

Yvette MATHIEU, une carrière et deux univers

SON PARCOURS ATYPIQUE A ÉTÉ CONSIDÉRÉ COMME L'ILLUSTRATION D'UN « PARCOURS DU POSSIBLE » POUR LES FEMMES VENANT D'AUTRES HORIZONS. YVETTE MATHIEU APRÈS AVOIR OCCUPÉ DES FONCTIONS AU SEIN DES COLLECTIVITÉS LOCALES EST DEVENUE PRÉFÈTE. ELLE RACONTE SON PASSAGE ENTRE DEUX UNIVERS ET TIRE LES LEÇONS D'UNE CARRIÈRE RICHE EN RENCONTRES ET EN EXPÉRIENCES.

Un concours de circonstances m'a amenée, après 33 ans dans la fonction publique territoriale, à intégrer à l'été 2008, la fonction publique d'Etat en qualité de Préfète. L'ouverture aux femmes en responsabilité non issues de l'ENA m'a été bénéfique. Singulier clin d'œil pour la vice-présidente de l'AATF que j'étais alors. Au cours de mon engagement associatif, de 15 ans, j'avais milité pour une « comparabilité » entre les deux fonctions publiques.

UN PARCOURS CLASSIQUE EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ...

Débutant ma carrière en qualité de commis, j'ai occupé successivement des postes à responsabilité dans différentes collectivités locales et établissements publics. J'ai ensuite rejoint la ville de Nancy où j'ai été nommée, en mars 2002, directrice générale des services. Durant mon parcours, j'ai croisé deux mentors. Le premier, Dominique SCHMITT, Préfet honoraire, alors directeur général du conseil régional de Lorraine, m'avait incitée à suivre les enseignements continus d'un troisième cycle universitaire en droit des collectivités territoriales. J'avais consacré mon mémoire à « la fonction Personnel dans une gestion intégrée ». La Région Lorraine,

nouvellement érigée était devenue mon champ d'observation et d'application. Elle fût primée pour son projet d'administration.

Mon second mentor a été André ROSSINOT, ancien ministre de la Fonction Publique, maire de Nancy. Ce grand élu, humaniste, a été l'un des premiers à placer une femme sur l'emploi fonctionnel de DGS. J'ai appris de lui combien il était important de savoir donner du sens dans la mise en œuvre des politiques locales et d'associer de façon enrichissante la population. J'ai pu développer des démarches qualité et d'évaluation et des conduites de projets amenant plusieurs distinctions à la ville de Nancy. Enfin à cette époque, j'ai eu l'opportunité de réfléchir aux chartes de gouvernance lors des grands transferts de compétences des villes vers les communautés d'agglomération.

Les décorations de l'Ordre National du Mérite et de Chevalier de la Légion d'Honneur sont venues récompenser toutes ces années au service de la Fonction Publique territoriale.

...LA VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE À L'ÉTAT

En 2008, le passage entre les deux univers, dès ma nomination comme Préfète à l'égalité des chances dans le département du Nord, s'est réalisé en 3

semaines, sans transition et ni préparation particulière.

Une Préfète à l'égalité des chances exerce ses missions sur tous les volets de la cohésion sociale, des politiques « jeunesse » et des programmes de rénovation urbaine. Mon passage en collectivité territoriale s'est révélé être un atout pour engager les partenariats utiles, pour assurer avec pédagogie et discernement l'arbitrage de l'Etat et prendre les décisions dans l'intérêt général au côté des élus locaux.

Après ma titularisation en 2010, je suis nommée Préfète du département des Alpes de Haute Provence. Nonobstant les attributions régaliennes, je retiens de ce poste territorial, la prégnance de la ruralité, sa richesse d'âme et ses enjeux propres. Ma période d'affectation a coïncidé avec la construction du schéma départemental intercommunal, le Préfet assurant pleinement son rôle d'assembler.

Aujourd'hui, conseillère du Gouvernement, mise à disposition auprès du Défenseur des droits, j'ai en charge plus particulièrement les problématiques de l'Outre-mer, notamment Mayotte et Guyane, où doivent s'appréhender les spécificités locales et le respect du normatif. Dans ce domaine, je peux citer l'adaptation des politiques sociales portées par les collectivités territoriales